



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Moyen-Orient

#### Introduction

1. À l'approche de la fin de mon mandat de Secrétaire général, j'examine ici la situation au Moyen-Orient, non pas en récapitulant tous les événements de ces 10 dernières années mais en m'attardant sur ce que la communauté internationale et les parties ont fait pour essayer de parvenir à un règlement politique négocié des conflits persistants qui causent de grandes souffrances et qui gâchent l'existence des habitants de la région.

2. À l'heure actuelle, les perspectives du Moyen-Orient sont peu encourageantes, et la situation est plus complexe, plus instable et plus dangereuse qu'elle ne l'avait été depuis bien des années. Les divers conflits de la région, qui ne sont toujours pas réglés mais qui sont de plus en plus liés entre eux, poussent les croyants des différentes religions à se couper les uns des autres, ce qui en retour attise ces conflits, et les répercussions s'en font sentir dans le monde entier. Au total, l'instabilité du Moyen-Orient est le problème régional qui compromet le plus la paix et la sécurité internationales, et il faudrait s'en occuper bien plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

3. Le fait qu'on n'a pas réussi à apporter une solution juste et globale au conflit israélo-arabe qui bouillonne depuis si longtemps reste la principale cause profonde du sentiment de frustration et de l'instabilité qui règnent dans la région. D'autres conflits, plus récents, en sont le résultat, même s'ils ont inévitablement acquis leur propre dynamique. J'en ai abordé plusieurs dans d'autres rapports. Mais je suis convaincu que trois choses pourraient faire beaucoup avancer la quête de stabilité en Iraq, au Liban et ailleurs : une action concertée visant à répondre aux aspirations légitimes des Israéliens, des Palestiniens, des Syriens et des Libanais, qui voudraient voir exister à l'abri du danger deux États indépendants, Israël et la Palestine; la fin de l'occupation de terres arabes, tant dans le territoire palestinien occupé que sur les hauteurs du Golan; la conclusion d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, telle qu'envisagée par le Conseil de sécurité dans nombre de ses résolutions, notamment sa résolution 1701 (2006). C'est dans une perspective régionale qu'il faut s'attaquer aux crises et conflits avec lesquels le Moyen-Orient est aux prises, et le fait que le progrès sur un front dépend largement de ce qui se passe sur les autres n'en est pas la moindre des raisons.



## L'après-Oslo

4. Quand je suis devenu Secrétaire général, le 1<sup>er</sup> janvier 1997, les Israéliens et les Palestiniens étaient occupés à mettre en œuvre les Accords d'Oslo, conclus en 1993 et qui avaient conduit à la création, en 1994, de l'Autorité palestinienne. Les négociations s'étaient poursuivies, Israël s'était progressivement retiré de certaines parties de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et l'Autorité palestinienne s'était développée. Comme convenu à Oslo, la communauté internationale apportait son soutien à un processus faisant appel à des mesures destinées à créer petit à petit un climat de confiance et à poser les bases du règlement de toutes les ultimes questions de statut, celles de Jérusalem, des réfugiés, des colonies de peuplement, du dispositif de sécurité et des frontières, ainsi que des relations et de la coopération avec les autres voisins.

5. L'année 1993 a été suivie immédiatement par une période d'espoir et de nouveaux départs. Néanmoins, deux événements ont mis en lumière la faiblesse de la volonté politique des deux parties et le peu de confiance qu'elles s'accordaient mutuellement. Du côté israélien, les colonies ont continué à s'étendre et les Israéliens ont resserré leur emprise sur les terres et les frontières palestiniennes et sur la circulation des Palestiniens, imposant des bouclages de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquents et commettant des assassinats sélectifs. Du côté palestinien, il s'est vite avéré qu'il ne serait pas facile de parvenir à bâtir des institutions solides et transparentes. Et puis il y a eu l'incapacité de s'attaquer de front et énergiquement au phénomène de la résistance armée, qui a pris, de plus en plus, la forme d'actes de terrorisme. S'ajoutant les uns aux autres, ces phénomènes rognaien le credo selon lequel le règlement de la crise au Moyen-Orient passait par la fin de l'occupation commencée en 1967, sur la base du principe terres contre paix et conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. En 1995, l'assassinat du Premier Ministre Yitzhak Rabin, qui s'était manifestement rendu compte que ce n'était pas avec ses amis mais avec ses ennemis qu'il fallait négocier pour aboutir à la paix, a porté un coup dramatique au processus de paix.

6. Pour des raisons qu'on peut comprendre, les auteurs des Accords d'Oslo pensaient qu'il était impossible de définir à ce moment-là des objectifs finaux qui auraient eu une chance de répondre aux préoccupations des deux peuples, d'où l'idée qu'il fallait avancer progressivement. Cependant, sachant ce que nous savons maintenant, on peut trouver problématiques certains aspects de ces accords. Certains pensaient que les mesures que les parties devaient prendre devaient être appliquées les unes après les autres plutôt que parallèlement – ce qui signifiait qu'il suffisait qu'une des parties ou un tiers mal intentionné ne fasse pas ce qu'il fallait, comme c'était souvent le cas, pour faire dérailler le processus. Il est important de noter qu'il n'y avait aucun mécanisme de surveillance, ni des activités de peuplement ni de la violence. En outre, les Accords d'Oslo n'avaient pas d'objectif final bien défini, et il n'était pas précisé dans quelle situation les parties devaient se trouver en fin de course. Les pommes de discorde qu'étaient les questions de statut final étaient donc laissées dans la vague, et, comme le craignaient les deux parties, ces problèmes ont été pris en otage par les états de fait créés sur le terrain.

7. Il y a eu des réussites, par exemple le Protocole d'Hébron et le Mémoire de Wye River. Néanmoins, il a été navrant de s'apercevoir à quel point la dynamique d'Oslo était essoufflée lorsque les négociations de paix de Camp David ont échoué et la deuxième Intifada a éclaté, en septembre 2000, à la suite de la visite d'Ariel

Sharon à l'Haram al-Charif, au mont du Temple, dans Jérusalem-Est, visite qui a semé la zizanie. L'Autorité palestinienne n'a pas jugulé la violence dirigée contre les civils israéliens et elle n'a pas affronté les mouvements de militants. De plus, même si elle pouvait se targuer de grands progrès accomplis dans la prestation de services, elle n'avait pas non plus su réaliser des réformes et mettre en place un système de gouvernance fondé sur les principes de transparence et de responsabilité effective, et elle était affaiblie, intérieurement, par de nombreuses accusations de corruption. Pour sa part, Israël a eu lourdement recours à la force, multiplié les exécutions extrajudiciaires, réoccupé des secteurs qui étaient passés sous le régime de l'autonomie palestinienne et tenu le Président palestinien enfermé dans son quartier général pendant deux ans. L'implantation de colonies israéliennes a continué, et on a vu apparaître et gagner du terrain les idées d'unilatéralisme et de séparation. Israël a commencé à construire la barrière à l'intérieur de la Cisjordanie, qui s'écartait sensiblement de la ligne de 1967 et que la Cour internationale de Justice a déclarée illégale dans un avis consultatif. D'après le rapport Mitchell de 2001, les causes premières du conflit étaient la divergence des attentes créées par le processus d'Oslo et le fait que ni l'une ni l'autre partie ne reconnaissait la légitimité des doléances de l'autre, à savoir l'humiliation et les souffrances imposées aux Palestiniens par le maintien de l'occupation et la crainte inspirée aux Israéliens par la poursuite de la violence et du terrorisme.

### **Le Quatuor et la Feuille de route**

8. Jugeant cette évolution très inquiétante, j'ai invité les représentants de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique à en discuter avec moi. Cette consultation a été à l'origine de la création du Quatuor. Le 10 avril 2002, le Gouvernement espagnol, qui assurait la présidence de l'Union européenne, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Solana, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. Powell, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Ivanov, et moi-même avons commencé à réfléchir à ce qui plus tard devait devenir la Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États.

9. La Feuille de route prenait appui sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Sa mise en œuvre a été lancée par deux événements importants. En mars 2002, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1397, a explicitement fait sienne la solution des deux États et, le même mois, à Beyrouth, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté l'Initiative de paix arabe présentée par S. A. R. Abdallah, Prince héritier d'Arabie saoudite. Dans l'Initiative de paix, les membres de la Ligue des États arabes affirmaient que l'instauration d'une paix juste et globale était leur choix et leur objectif stratégiques et demandaient le retrait total d'Israël sur les frontières de 1967, une juste solution au problème des réfugiés et la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est, tout ceci en échange d'une reconnaissance complète d'Israël. Deux mois plus tard, le 24 juin, l'engagement de la communauté internationale en faveur de la solution de deux États a été consolidée lorsque le Président Bush a exprimé sa vision « de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité » et ajouté que cela signifiait que l'occupation israélienne, qui avait débuté en 1967, prendrait fin au moyen d'un règlement négocié entre les parties, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, Israël se retirant à l'intérieur de frontières sûres et

reconnues. Depuis lors, ce sont ces éléments ainsi que la Feuille de route qui ont défini la vision commune que nous avons de la fin du conflit israélo-palestinien.

10. Officiellement présentée aux parties le 30 avril 2003, la Feuille de route comportait un plan en trois phases qui devait permettre de parvenir à un règlement définitif et global du conflit israélo-palestinien au moyen d'une approche consistant à se fixer des objectifs et à mesurer les résultats. Les membres du Quatuor partageaient une vision ambitieuse, et la légitimité dont ils jouissaient jointe à leur force politique et financière étaient censées imprimer un élan puissant à la mise en œuvre des différentes étapes par les parties afin que se réalise l'objectif commun. Le Quatuor s'inspirait à la fois des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe.

11. La Feuille de route devait insuffler une nouvelle énergie au processus de paix en palliant aux faiblesses des Accords d'Oslo tout en conservant les grandes lignes politiques. Elle était définie comme devant aboutir à l'existence de deux États et à la fin de l'occupation (sans toutefois donner d'indications claires sur les frontières du futur État palestinien); elle instituait un parallélisme strict et clairement délimité; elle ajoutait un calendrier précis pour chaque phase du processus; et enfin elle précisait qu'un mécanisme de contrôle de l'exécution serait mis en place. La partie palestinienne a approuvé la Feuille de route; la partie israélienne a fait de même mais avec d'importantes réserves.

12. Au cours de la première phase de la Feuille de route, les deux parties devaient s'engager à mettre en œuvre un certain nombre de mesures fondamentales : mettre fin à la terreur et aux incitations; réformer les institutions et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne; geler toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement et démanteler les avant-postes; et mettre fin à toute action ayant pour effet de saper la confiance. La deuxième phase (juin-décembre 2003) était conçue comme une phase de transition principalement axée sur le renforcement des institutions palestiniennes; elle prévoyait la convocation d'une première conférence internationale qui devait permettre de lancer le processus devant aboutir à la création d'un État palestinien indépendant doté de frontières provisoires et le processus devant conduire à une paix régionale globale. Au cours de la troisième phase (2004-2005), une deuxième conférence internationale devait être l'occasion d'approuver l'accord relatif à un État palestinien indépendant doté de frontières provisoires et d'entamer le processus devant aboutir au règlement des questions relatives au statut final. Ces phases successives devaient se conclure par un accord permanent, global et définitif sur le statut et par l'établissement de relations complètes et normales entre les États arabes et Israël.

13. La première phase n'est malheureusement pas encore parvenue à sa fin. En outre les événements de l'année écoulée ont en grande partie érodé les progrès qui avaient été obtenus. Pour remettre le processus en mouvement, nous devons examiner avec honnêteté les causes des échecs passés et présents, et les deux parties ainsi que la communauté internationale doivent chacune prendre leur responsabilités à cet égard.

14. Il est probable que la faute la plus grave de la part des Palestiniens a été de ne pas faire davantage pour consolider la sécurité intérieure et s'attaquer directement aux actes de terrorisme qui visent les civils israéliens. Le Président Arafat n'a pas usé de son pouvoir et de sa légitimité pour entreprendre de sérieuses réformes dans le secteur de la sécurité. Plus récemment, lorsqu'Israël s'est retiré de la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne aurait pu saisir l'occasion pour imposer sa volonté

aux groupes de militants qui échappaient alors à son contrôle et à celui de l'OLP. Le fait qu'elle ne les ait pas affrontés, même dans le cadre du cessez-le-feu négocié, a contribué à créer la situation que l'on connaît aujourd'hui, où l'on voit ces groupes continuer de lancer des roquettes sur Israël depuis Gaza. En outre, depuis l'élection du Hamas, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne sont politiquement divisées. Elles ne parviennent ni à contenir la violence des factions ni à stopper les attaques contre les Israéliens.

15. Il est important de noter que l'une des principales raisons qui expliquent que les dirigeants palestiniens n'aient pas bénéficié de l'appui dont ils auraient eu besoin pour réformer le secteur de la sécurité est que l'Autorité palestinienne ne voulait pas ou ne pouvait pas entreprendre de grandes réformes institutionnelles et au fait que le public avait le sentiment d'une corruption généralisée. C'est aussi, il faut bien le dire, l'une des raisons qui expliquent que ni Oslo ni la Feuille de route n'aient abouti et c'est également l'une des causes de la défaite du Fatah aux élections de cette année. Nombre des avantages matériels qui ont découlé du processus de paix n'ont bénéficié qu'aux élites et à l'entourage des décideurs politiques, et non à l'ensemble de la population. Or, sans des progrès socioéconomiques profitant à tous, il ne peut y avoir de progrès politiques soutenus. Un autre facteur qui a joué est, chez le public palestinien, un manque de confiance dans le processus politique engagé avec Israël et un recul de la conviction selon laquelle les Palestiniens pourront un jour avoir un État indépendant et viable.

16. Au cours de la première phase de la Feuille de route, les États arabes devaient mettre fin à toute forme d'appui aux groupes engagés dans des activités terroristes. De nombreux pays arabes, en particulier l'Égypte et la Jordanie, se sont largement engagés dans les efforts qui ont été faits pour renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité. Malheureusement, les lacunes de l'Autorité palestinienne dans ce domaine ont été aggravées par les interventions de certaines parties régionales et par les relations de plus en plus étroites que certains groupes palestiniens militants semblent avoir tissées avec, en particulier, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran.

17. Dans ses actions militaires en Cisjordanie et à Gaza, Israël a souvent fait un usage excessif ou disproportionné de la force, causant de lourdes pertes parmi les civils et des dégâts aux infrastructures et aux institutions palestiniennes. Israël a certes le droit de se défendre contre le terrorisme et d'autres formes de violence qui font tant de tort aux perspectives de paix, mais ses méthodes ont aussi eu leur part dans le tort qui a été fait.

18. Toutefois, le principal manquement d'Israël est qu'il n'a pas mis fin à son entreprise de peuplement alors même que la première phase de la mise en œuvre de la Feuille de route lui en faisait clairement l'obligation. La poursuite, voire le renforcement, des activités de peuplement et de la construction d'infrastructures dans les territoires occupés constitue la principale la raison du manque de confiance et du sentiment de frustration que l'on rencontre chez les Palestiniens ordinaires, des sentiments qui trop souvent trouvent un exutoire dans la violence, sous une forme ou une autre.

19. Au cours de la période pendant laquelle j'ai servi à la tête de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de colons israéliens vivant en Cisjordanie (non compris Jérusalem-Est) est passé de 140 000 à 240 000 personnes. Au cours de la même période, le nombre de colons à Jérusalem-Est est passé de 160 000 à 190 000 environ. La zone qui, d'après la loi israélienne, est officiellement contrôlée par les

colonies de peuplement représente maintenant 40 % environ de la superficie de la Cisjordanie (non compris Jérusalem-Est). À la suite d'une décision dont on se félicite, le Gouvernement israélien a retiré toutes ses colonies de la bande de Gaza et quatre colonies de la Cisjordanie, en août 2005. Toutefois, au cours de l'année qui a suivi ce désengagement, les colonies de la Cisjordanie ont gagné 3 000 habitants, des personnes auparavant installées à Gaza. Si l'on se réfère aux chiffres officiels d'Israël, se sont plus de 1 000 colons par mois qui se sont installés dans les territoires palestiniens occupés au cours de l'année 2005, et il semble que la progression se poursuive au même rythme. Au total, au cours des quelque 15 années qui se sont écoulées depuis la signature des Accords d'Oslo, Israël a plus que doublé sa présence physique en Cisjordanie au moyen des colonies de peuplement – une politique qu'ont suivie les gouvernements successifs, aussi bien les travaillistes, le Likoud que le Kadima. Cette situation demeure le principal obstacle à la constitution d'un État palestinien viable doté d'un territoire d'un seul tenant. De même que les Israéliens sont désemparés par la poursuite des attaques terroristes après Oslo et après le retrait de la bande de Gaza, voir disparaître la perspective d'un État palestinien viable et voir s'enraciner l'occupation jette le désarroi parmi les Palestiniens.

20. Le recours à la violence de part et d'autre et la poursuite des activités de peuplement sont les principales raisons pour lesquelles la Feuille de route n'a pas été au-delà de la première phase. Un autre facteur qui a joué un rôle tout aussi important a été le fait que le Quatuor n'a pas eu la volonté d'user de son autorité pour pousser les parties à avancer. Nous devons reconnaître nos propres faiblesses, et le fait est que nous n'avons pas suffisamment insisté sur les éléments qui précisément distinguaient la Feuille de route du processus d'Oslo, à savoir le parallélisme, les contrôles et des objectifs clairement définis. Il n'est donc pas étonnant que nous nous trouvions de nouveau aujourd'hui dans une impasse.

21. Un nouveau problème s'est fait jour au cours de l'année écoulée. En septembre 2005, le Quatuor a encouragé l'Autorité palestinienne à prendre elle-même ses décisions concernant la participation aux élections législatives. Mais après la victoire du Hamas aux élections de janvier 2006, les membres du Quatuor se sont trouvés confrontés à un dilemme. Le Hamas, qui avait décidé de participer aux élections, avait une position pour le moins ambivalente en ce qui concerne la solution des deux États, quand il ne la rejetait pas. Le nouveau gouvernement refusant de respecter les principes du 30 janvier, les obligations juridiques et les priorités politiques des donateurs ont entraîné des bouleversements dans le financement : au cours de l'année écoulée, les montants ont en fait augmenté mais les fonds ne sont plus acheminés via l'Autorité palestinienne. Cette situation, jointe au fait qu'Israël refuse de remettre la TVA et les droits de douane qu'elle recueille pour le compte de l'Autorité palestinienne (une obligation qui lui est faite en vertu des accords conclus dans le cadre d'Oslo), contribue en grande partie aux énormes difficultés financières que connaît l'Autorité et au déclin des institutions palestiniennes.

22. Le Gouvernement palestinien, sous la houlette du Hamas, n'a toujours pas réagi de manière constructive aux appels de la communauté internationale, qui l'exhorte à revoir ses positions et à accepter les principes de base du processus de paix. Le Président de l'Autorité palestinienne et l'OLP demeurent attachés aux principes du processus de paix, et le Gouvernement de l'Autorité palestinienne affirme qu'il n'a pas d'objection à ce que le Président Abbas négocie avec Israël (à condition que les résultats des négociations soient soumis à l'approbation d'une

OLP réformée ou du Conseil législatif palestinien ou soient soumis à référendum), mais Israël estime que la marge dont il dispose pour négocier un accord sur le statut final est limitée par les positions divergentes du gouvernement élu et du Conseil législatif palestinien, d'une part, et du Président de l'Autorité palestinienne et de l'OLP, d'autre part. La position du Hamas, qui demeure ambiguë, dessert le peuple palestinien. Cependant, le Hamas peut puiser dans le sentiment largement répandu parmi les Palestiniens selon lequel l'OLP et l'Autorité palestinienne précédente avaient obtenu trop peu à l'issue des négociations qu'ils avaient menées avec Israël. Il est pourtant clairement dans l'intérêt de l'ensemble du peuple palestinien que les principaux partis palestiniens dialoguent entre eux et fassent des compromis.

## La situation actuelle

23. Au moment de l'établissement du présent rapport, les efforts visant à créer un gouvernement palestinien d'unité nationale semblaient être au point mort. Un cessez-le-feu précaire et imparfait a toutefois été institué à Gaza et l'on s'est efforcé de déterminer si la reprise du dialogue israélo-palestinien, ainsi que d'un dialogue régional plus général, serait une possibilité. Le cessez-le-feu fait suite à une période marquée par l'impasse politique et l'engrenage de la violence qui a eu de graves conséquences pour les civils des deux côtés, les militants palestiniens tirant des roquettes en direction d'Israël à partir de Gaza et les Israéliens menant de vastes opérations militaires et procédant à des exécutions ciblées qui ont fait plusieurs centaines de morts chez les Palestiniens cette année à un rythme qui s'est considérablement accru depuis juin 2006. Les négociations menées sous les auspices de l'Égypte se poursuivent pour la libération du soldat israélien capturé à cette date. Le Premier Ministre Olmert a récemment annoncé qu'il envisagerait un échange de 1 400 prisonniers palestiniens, notamment de législateurs et d'agents de l'État saisis par Israël après la capture du caporal-chef Gilad Shalit. Neuf mille Palestiniens sont actuellement détenus en Israël, ce qui préoccupe au plus haut point la population palestinienne. La libération de certains d'entre eux, ainsi que du soldat israélien, constituerait une évolution très positive.

24. Je n'ai cessé de condamner les tirs de roquettes et les attentats-suicides imputables aux Palestiniens et reconnais pleinement le droit d'Israël à l'autodéfense. Je ne donne pas ma caution au terrorisme sous quelque forme que ce soit mais le condamne catégoriquement. Je souligne toutefois avec la même conviction que si Israël a le droit de se défendre, il doit le faire dans le cadre du droit international. Le fait que les opérations militaires israéliennes fassent fréquemment de nombreuses victimes civiles n'est pas acceptable. L'utilisation excessive de la force par Israël ne fait qu'exacerber les rancœurs et apporte de l'eau au moulin de ceux qui préconisent la haine, que ce soit à l'intérieur de la région ou en dehors.

25. L'impasse politique et la situation en matière de sécurité se sont combinées pour saper les efforts déployés par James Wolfensohn, Envoyé spécial du Quatuor. Il y a un an, le 15 novembre, l'Accord sur les déplacements et l'accès était conclu. La mise en œuvre de cet accord, qui a pour objectif de promouvoir le développement économique pacifique et d'améliorer la situation dans la bande de Gaza, a été limitée, Israël ayant mis en avant certaines préoccupations en matière de sécurité : malgré le stationnement d'observateurs de l'Union européenne, le point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte n'a été ouvert que 58 % du temps prévu au cours de l'année écoulée et 9 % seulement depuis juin. Cette année, les Palestiniens ont eu

l'autorisation d'exporter en moyenne seulement 14 chargements de produits agricoles par jour, ce qui ne représente qu'une infime portion des exportations minimales nécessaires pour arrêter le déclin de l'économie palestinienne et prévenir l'aggravation des souffrances de la population. Aucun travailleur palestinien n'a été autorisé à emprunter le point de passage d'Erez pour aller travailler en Israël depuis mars 2006 et aucun progrès n'a été signalé pour ce qui est des convois d'autocars et de camions entre Gaza et la Cisjordanie. Aucun progrès n'a été signalé non plus s'agissant des plans de reconstruction du port et de l'aéroport de Gaza. Un an après la signature de l'Accord, le Gouvernement israélien n'a toujours pas présenté de plan concernant l'assouplissement des mesures de bouclage interne en Cisjordanie. De fait, le nombre total d'obstacles est passé de 400 il y a un an à 542 aujourd'hui, ce qui ne fait qu'entraver davantage les efforts déployés par les Palestiniens pour mener une vie normale.

26. Compte tenu de la complexité de la situation, des tensions importantes qui persistent et du déclin marqué des conditions de vie des Palestiniens depuis 2000, la présence des Nations Unies sur le terrain continue de revêtir une importance essentielle. Les opérations de maintien de la paix dans la région – l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban – jouent un rôle crucial pour ce qui est du maintien de la sécurité régionale. Les Nations Unies fournissent une assistance considérable permettant de répondre aux besoins de base des Palestiniens dans l'ensemble de la région.

27. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est une ressource très importante qui permet à la communauté internationale d'apporter un appui à quelque 4,3 millions de réfugiés palestiniens dans la région. Cela fait 56 ans qu'il leur fournit des services essentiels et contribue ainsi à améliorer leur niveau d'éducation et leurs conditions de santé qui sont désormais parmi les meilleurs de la région. L'investissement qu'a fait l'UNRWA dans les compétences et l'autonomie des réfugiés a permis à nombre d'entre eux de mener des carrières productives au sein de leur communauté et de pays hôtes, dans le golfe Arabe et en Occident. L'Office constitue un antidote vital à la pauvreté et aux privations qui vont de pair avec le conflit et l'occupation. Je note avec préoccupation que le financement de l'Office continue d'être sérieusement insuffisant et que son déficit budgétaire cette année, à savoir plus de 100 millions de dollars, n'a jamais été aussi important.

28. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, présent depuis 1994 sur le terrain, s'emploie à renforcer la contribution du système des Nations Unies au cours du processus de transition et la coopération interinstitutions. En 1999, avec la permission de l'Assemblée générale et après en avoir informé le Conseil, j'ai fait du Coordonnateur spécial mon Représentant personnel auprès de l'OLP et de l'Autorité palestinienne ainsi que pour les consultations avec les parties et la communauté internationale pour tout ce qui a trait au processus de paix. En 2006, j'ai renforcé encore le Bureau en nommant un Coordonnateur spécial adjoint qui joue le rôle de coordonnateur humanitaire et de coordonnateur résident chargé de consolider l'autorité des Nations Unies s'agissant de la politique d'aide et des questions opérationnelles communes. Cette nomination fait également fond sur les travaux menés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires depuis 2003, qui nous permettent de bien mieux cerner les problèmes humanitaires causés par les restrictions concernant les déplacements et l'accès, le mur et les activités d'implantation de colonies.

29. Je suis fier du travail accompli par mes collègues des Nations Unies pour aider les Palestiniens et œuvrer avec toutes les parties en vue d'une paix durable. C'est avec quelque regret que je note que le rôle de l'ONU en tant que fournisseur d'aide est devenu plus important pour les Palestiniens au cours de l'année écoulée, les conditions de vie s'étant gravement détériorées et certaines entités de l'Autorité palestinienne ayant presque cessé de fonctionner. Tout au long de mon mandat de Secrétaire général, et notamment au cours de la crise du Liban l'été passé, j'ai toujours su combien il était important que j'exerce mes bons offices pour contribuer au règlement des crises et proposer des solutions permettant d'aller de l'avant.

### **Liban**

30. Pendant mon mandat de Secrétaire général, les Nations Unies ont acquis un rôle spécial au Liban, rôle qui est devenu encore plus actif, en particulier au cours des deux dernières années. Notre engagement atteste la volonté constante de notre Organisation de préserver la stabilité, l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban. En mai 2000, Israël a retiré ses dernières forces du sud du Liban, après plus de 20 ans d'occupation, pour respecter ses obligations en vertu de la résolution 425 (1978). Avec mes bons offices et grâce à une intense navette diplomatique, la ligne de retrait connue sous le nom de Ligne bleue a été définie; Israël comme le Liban l'ont acceptée et se sont engagés à la respecter (bien que le Liban eût exprimé des réserves concernant le tracé de cette ligne dans la zone connue sous le nom de fermes de Chebaa). Le Conseil de sécurité a entériné la position que j'ai prise dans mon rapport du 22 mai 2000, qui définissait cette ligne de démarcation, afin de confirmer le retrait des forces israéliennes, et a déclaré que « l'adoption de cette ligne confirme sur le plan pratique qu'Israël s'est retiré du Liban conformément à la résolution 425 (1978), et que cela ne préjuge d'aucun accord sur des frontières internationalement reconnues que le Liban et la République arabe syrienne pourraient vouloir conclure à l'avenir ». Le Conseil de sécurité a depuis, à plusieurs reprises, entériné la Ligne bleue et engagé les deux parties à la respecter.

31. La période qui a suivi le retrait israélien a été, pour le Liban, une période d'espoir, prometteuse d'une reconstruction au sud. Elle faisait suite à la reconstruction de la capitale, Beyrouth, à une augmentation des investissements et au retour d'une fraction importante de la diaspora libanaise. Cependant, entre octobre 2000 et l'été de cette année, qui a vu le début d'un conflit dévastateur entre le Hezbollah et Israël, la Ligne bleue a connu des échanges de tirs sporadiques limités dans la zone des fermes de Chebaa et ailleurs, ainsi que des périodes de calme tendu, mais aussi de conflits intenses, avec des pertes en vies humaines des deux côtés. Particulièrement préoccupantes ont été la capture et la mort aux mains du Hezbollah, dans la zone des fermes de Chebaa en octobre 2000, de trois soldats israéliens dont les dépouilles mortelles n'ont pas été rendues à Israël avant janvier 2003, et la capture en juillet de cette année de deux soldats qui, malheureusement, sont toujours en captivité et dont la mise en liberté est capitale.

32. Ce dernier événement a précipité un tragique conflit qui a duré bien trop longtemps avant de s'arrêter. L'invasion terrestre, par Israël, du sud du Liban et les bombardements de larges secteurs du pays ont entraîné la mort de quelque 1 200 Libanais, avec plus de 4 000 blessés, et celle de 4 observateurs militaires des Nations Unies, jeté sur la route 1 million de Libanais et détruit une grande partie de l'équipement du pays. Plus de 140 Israéliens ont été tués dont 43 civils et plus de 100 ont été blessés, souvent lors d'attaques du Hezbollah contre des agglomérations

du nord d'Israël, à l'aide de roquettes que ce mouvement s'était procurées ou avait reçues sans l'aval du Gouvernement libanais. De nouvelles sources de tension sont à signaler : l'approvisionnement en armes du Hezbollah se poursuivait, et les survols israéliens du territoire libanais continuent, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et contrairement aux résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Cette dernière résolution, qui a été négociée avec beaucoup de mal et adoptée un bon mois après le début des hostilités, a régi les efforts faits par les Nations Unies pour obtenir une cessation des hostilités, qui devait être préservée grâce à une FINUL renforcée. Cette FINUL élargie, cependant, sert surtout à gagner du temps et ne peut remplacer de vrais progrès sur le plan politique, tant au Liban qu'entre le Liban et ses voisins.

33. Les deux dernières années, très agitées, ont amplement montré la vulnérabilité de l'État libanais tant aux influences extérieures qu'aux divisions politiques internes, qui risquent de rallumer les vieux conflits ou d'en déclencher de nouveaux. Pendant cette période, l'engagement des Nations Unies a été considérable. Sur le plan intérieur, la prorogation du mandat du Président Lahoud a marqué pour beaucoup de Libanais le début d'une période de divisions politiques entre ceux qui, ouvertement, se sont opposés à la présence et au rôle de la Syrie au Liban et ceux qui paraissaient avoir des sympathies pro-syriennes. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1559 (2004) était conforme à sa volonté de soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ce qui a conduit, cinq ans après le retrait israélien, au retrait syrien du Liban, au printemps 2005. L'adoption de la résolution a été malheureusement suivie par l'assassinat, à Beyrouth, de l'ancien Premier Ministre Rafik Hariri et de 22 autres personnes en février 2005. Le Conseil de sécurité a suivi de près l'évolution des événements; il y a eu notamment d'autres assassinats ou tentatives d'assassinat sur la personne d'hommes politiques et de journalistes libanais. Le Conseil a demandé aux Nations Unies de créer une commission d'enquête internationale indépendante et tout récemment a accepté les statuts d'un tribunal spécial pour le Liban, négociés avec les autorités libanaises, afin de poursuivre les auteurs de ces crimes.

34. J'ai analysé dans ma lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2006 les progrès les plus récents, et les problèmes difficiles liés à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Je tiens à noter ici l'événement historique que constitue le déploiement de l'armée libanaise dans le sud du pays, au sud du Litani et le long de la Ligne bleue, et le rôle crucial que joue désormais une FINUL élargie pour aider l'armée libanaise à s'assurer qu'il y a bien, dans la zone en question, « exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le Gouvernement libanais et les forces de la FINUL ». Je prends note aussi de ce résultat considérable qu'est la création de la force navale intérimaire de la FINUL, qui aide la marine libanaise à sécuriser ses eaux territoriales. Cependant, je reconnais pleinement les limitations des activités de maintien de la paix et je souligne combien il importe d'assurer le contexte politique voulu pour que ces activités soient efficaces. La période qui a suivi le retrait israélien du sud du Liban jusqu'à l'ouverture des hostilités en 2006 montre assez les limites des capacités de maintien de la paix et de surveillance de la FINUL, en particulier dans un climat politique difficile et avec un mandat et des ressources limités. L'armement du Hezbollah durant cette période était une cause constante de préoccupation, et il en va de même des indications selon lesquelles ces efforts se poursuivaient.

35. Actuellement, je suis très préoccupé par les perspectives concernant la stabilité et l'indépendance du Liban. La grave crise politique que connaît actuellement le

pays montre assez qu'il faut continuer à s'efforcer d'aider ce pays. Le Liban demeure l'otage de son histoire tumultueuse. Depuis la fin de la guerre civile et la signature des Accords de Taëf, en 1989, le Liban est resté plongé dans une transformation politique qui reste incomplète et qui n'a pas fait apparaître de progrès véritable dans la renonciation à la tentation du sectarisme religieux. C'est aux Libanais eux-mêmes, surtout maintenant, qu'il appartient avant tout de veiller à ce que leur pays ne s'enlise pas plus profondément encore dans une tension permanente et trouvent au contraire une issue, sur la base d'un consensus national minimum sur plusieurs grandes questions. À ce sujet, je suis déçu de constater que les diverses négociations de haut niveau, qui ont commencé avec le dialogue national en février 2006, n'ont pas conduit à un accord entre les dirigeants libanais. Je note aussi qu'en dépit des Accords de Taëf et de l'accord auquel a abouti le dialogue concernant la question des armes palestiniennes se trouvant en dehors des camps et concernant la question des conditions de vie, il n'y a guère eu à ce jour de progrès dans l'application de ces décisions. En outre, je continue à préconiser la mise en place d'un mécanisme permettant de résoudre la question du désarmement du Hezbollah, soit par la reprise du dialogue national soit dans le cadre des institutions libanaises existantes. L'une des prémisses du cessez-le-feu permanent et d'un règlement à long terme est qu'il faut accomplir des progrès sérieux sur tous ces problèmes, conformément à la résolution 1701 (2006).

36. Les autres parties, en particulier dans la région, ont un rôle positif à jouer pour assurer la stabilité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. La Syrie et l'Iran notamment exercent une grande influence sur les parties libanaises, et je m'attends à ce que ces pays l'exercent de façon constructive. La Syrie a également un rôle à jouer en permettant au Liban d'affirmer pleinement sa souveraineté, en acceptant de démarquer la frontière entre les deux pays et en tenant son engagement verbal d'établir formellement des relations diplomatiques avec le Liban.

37. Étant donné son histoire et peut-être en raison de sa petite taille et de ses caractéristiques géographiques, le Liban est inévitablement mêlé au jeu de forces plus puissantes que les siennes, aux mains, soit de ses voisins immédiats, soit d'anciennes puissances coloniales ou de puissances régionales. Sa mosaïque de cultures et de groupes confessionnels est à la fois un atout, lui donnant des attributs uniques dans la région, et une faiblesse, puisque cette diversité a été manipulée pour en faire une cause de conflits. Je tiens à signaler que, comme la région a pesé sur le sort du Liban, l'instabilité au Liban et le retour aux jours sombres des années 70 et 80 pourraient avoir un effet déstabilisateur sur la région dans son ensemble.

### **Plateau du Golan**

38. Pendant mon mandat, aucune initiative n'a été prise en vue de la restitution du plateau du Golan occupé par Israël à la République arabe syrienne en échange de la paix entre ces deux pays. Je suis déçu que la dernière tentative sérieuse faite par les États-Unis pour parvenir à une solution négociée à ce problème de longue date se soit soldée par un échec en 2000.

39. Quelque 20 000 colons israéliens vivent sur le plateau du Golan aux côtés d'une population arabe comptant environ 18 400 habitants. Le plateau est totalement intégré aux systèmes israéliens de prestation de services juridiques, administratifs et sociaux. La population arabe n'a généralement pas le droit de se rendre en Syrie pour rendre visite à des proches et a, avec le temps, vu son utilisation des sols de plus en plus limitée à cause des restrictions concernant le zonage des terres

imposées par Israël. Cela dit, elle ne souffre pas de la profonde insécurité, des privations économiques et des restrictions à la liberté de circuler qui caractérisent la vie dans le territoire palestinien occupé et, de leur côté, les Israéliens ont rarement été exposés à des actes de violence commis à partir de ce territoire. Cela ne veut pas dire pour autant que la communauté internationale doit se laisser aller à la facilité et sous-estimer la nécessité de parvenir à une solution – bien au contraire, ne rien faire parce que la situation sur le terrain est calme n'est absolument pas la bonne solution.

40. Comme dans le cas des traités de paix entre Israël et l'Égypte en 1979 et entre ce même pays et la Jordanie en 1994, un effort soutenu doit être fourni pour parvenir à une solution négociée du problème entre Israël et la Syrie sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Tant que le principe de l'échange des terres contre la paix qui sous-tend ces résolutions ne sera pas appliqué entre ces deux pays, il ne pourra y avoir de paix globale dans la région. Israël et d'autres pays considèrent toujours que la Syrie soutient les groupes de militants qui, au Liban et dans le territoire palestinien occupé, cherchent à attaquer Israël. De son côté, la Syrie renvoie aux déclarations du Gouvernement israélien qui disent que le plateau du Golan fait partie intégrante d'Israël. Israël a récemment refusé d'envisager de reprendre les négociations avec la Syrie en dépit des déclarations faites dans ce sens par le Président Assad. Il est clair que les parties doivent revoir leur façon d'envisager cette question vitale qui est si étroitement liée à l'évolution de la situation dans d'autres domaines du processus de paix au Moyen-Orient.

## **Observations**

41. En tant que Secrétaire général, j'ai conscience de l'énorme responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de contribuer au règlement du conflit arabo-israélien. Je suis également tout à fait conscient des difficultés que présente un tel règlement, difficultés qui découlent en partie de la polarisation des États Membres autour du conflit et de la variété de points de vue adoptés de ce fait par différents organes principaux et intergouvernementaux. L'une des parties s'estime la cible unique de critiques injustifiées; l'autre considère que l'Organisation n'applique pas comme elle se doit ses propres résolutions. Les accusations de deux poids deux mesures volent régulièrement de part et d'autre, parfois d'ailleurs à juste titre.

42. À mon avis, tant que les États Membres se contenteront d'exprimer leur préoccupation sans consentir d'effort concerté pour donner à l'ONU les moyens de jouer un rôle stratégique en la matière, je suis convaincu que c'est vers d'autres instances que l'on se tournera pour obtenir un véritable engagement multilatéral autour de ce conflit. C'est de cette conviction que découlent la création du Quatuor et ma propre participation à ses travaux.

43. Malheureusement, alors que je m'apprête à quitter mes fonctions, j'ai bien peur que les divergences qui ont souvent paralysé l'ONU elle-même ne nuisent de plus en plus à la capacité qu'a le Quatuor (et ses partenaires régionaux) de jouer le rôle positif qui peut être le sien s'il agit avec détermination et cohérence. Nous nous trouvons par conséquent à la croisée des chemins, de plus en plus frustrés – tant au sein de la région qu'à celui de la communauté internationale tout entière – par le manque regrettable de résultats du Quatuor, auquel vient s'ajouter l'apparente absence de tout mécanisme de remplacement en l'état actuel des choses. Comme je

suis convaincu qu'à terme, la solution ne viendra que de négociations directes entre les parties, facilitées et encouragées par un engagement multilatéral digne de ce nom, je suis profondément préoccupé par la situation actuelle à laquelle je ne saurais trop inciter les États Membres à réfléchir. Les remarques qui suivent ont pour but de montrer la voie à suivre pour parvenir à un engagement multilatéral plus dynamique.

44. Le Quatuor demeure incontournable sous l'effet combiné de sa légitimité, de son pouvoir politique et de son influence économique. Quant à la Feuille de route, elle reste le document de référence sur lequel doit reposer tout effort fait pour revitaliser le processus politique portant sur le problème israélo-palestinien. Elle est encore et toujours le seul document qui ait ces dernières années été accepté (dans le cas d'Israël avec de sérieuses réserves) par les dirigeants palestiniens aussi bien qu'israéliens, par les États arabes et par le Conseil de sécurité. Le Premier Ministre israélien a récemment réaffirmé que revenir à la Feuille de route, en faveur de laquelle le Président palestinien s'est lui-même prononcé, était à son avis un moyen d'aller de l'avant. Il faudra toutefois remédier d'urgence à ses lacunes si l'on veut qu'elle soit d'une réelle utilité.

45. Pour redonner confiance dans les chances de réussite de la Feuille de route, il est crucial que ses auteurs, les membres du Quatuor, agissent de concert pour créer les conditions nécessaires à la revitalisation du processus de paix israélo-palestinien. Le Quatuor doit également trouver un moyen d'institutionnaliser ses consultations avec les partenaires régionaux intéressés, faisant fond sur l'Initiative de paix arabe et l'état d'esprit constructif qui présidait à la tenue de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité, le 21 septembre 2006. Il devrait aussi impliquer directement les parties dans ses délibérations comme il a dit en avoir l'intention le 20 septembre 2006.

46. Sous la direction revitalisée du Quatuor, il devrait donc être possible de réexaminer la Feuille de route pour redéfinir ses objectifs, principes et finalités de base; identifier les mesures prioritaires à prendre sur le plan de la sécurité et dans les domaines économique, humanitaire et institutionnel; aborder les questions politiques et les aspects ayant trait aux négociations politiques; et mettre à jour son calendrier d'exécution. Le Quatuor devrait envisager de définir dès le début avec davantage de précision les paramètres du plan exposant la finalité du processus. Il devra aussi aborder ouvertement le principe du parallélisme et de la surveillance sur lequel repose la Feuille de route : il est difficile de juger des progrès réalisés au fur et à mesure que l'on avance si l'on ne met pas en place un mécanisme sérieux, systématique et indépendant de surveillance sur le terrain.

47. Pour demeurer pertinent, le Quatuor doit aussi être prêt à accepter de nouvelles idées et initiatives venant de l'intérieur comme de l'extérieur de la région, émanant d'acteurs non étatiques comme étatiques. De même, il doit associer à la responsabilité qui lui est confiée de superviser ce processus une méthode de travail systématique, impartiale et dynamique, et non se contenter de réagir, et veiller à adresser les mêmes signaux aux différentes parties.

48. Il existe aussi un certain nombre de problèmes qu'à mon avis le Quatuor et la communauté internationale devraient examiner. Du point de vue politique, nous devons faire face au dilemme posé par le Hamas aussi constructivement que possible afin de neutraliser la tendance croissante à la désintégration de la société palestinienne, en renouvelant notre appui aux institutions palestiniennes, en favorisant les efforts visant à instaurer l'unité entre les factions palestiniennes sur la

base des principes fondamentaux du processus de paix, et en amenant Israël à ne pas mettre en œuvre une politique qui porte préjudice aux institutions ou prive les Palestiniens de leurs dirigeants démocratiquement élus et donc légitimes. Nous devons admettre que l'ajournement d'un règlement a eu un coût social et politique, et que les tendances s'opposant à l'idée auparavant largement acceptée d'une solution comportant deux États ont gagné du terrain et sont montées en puissance. Construire un consensus palestinien interne en faveur d'une solution comprenant deux États doit être envisagé comme un processus et non comme une opération ponctuelle, un processus qui doit être encouragé et alimenté. Un effort crédible entre les parties et de la communauté internationale en vue de donner un regain d'énergie au processus politique pourrait accélérer considérablement les choses.

49. De même, la communauté internationale doit trouver des réponses constructives aux défis posés par les choix démocratiques faits par les peuples de la région. Quoi que certains puissent penser de leurs résultats effectifs, il est indéniable que les élections législatives qui ont porté le Hamas au pouvoir en janvier dernier ont été remarquablement transparentes, libres et équitables au regard des normes de la plus grande partie du monde arabe. La communauté internationale doit faire plus pour soutenir les aspirations des peuples de la région à la démocratie. Pour leur part, les partis victorieux, même radicaux, doivent reconnaître que le pouvoir s'accompagne de responsabilités, y compris celle d'admettre que la légitimité et les droits de l'autre doivent aussi être respectés, et que les décisions prises et les accords conclus antérieurement par les gouvernements auxquels ils ont été élus ne peuvent être méconnus ni écartés sans grave conséquence.

50. Dans l'immédiat, il faut s'efforcer en priorité de concevoir de nouvelles manières de protéger les civils palestiniens et israéliens, comme l'a suggéré le Conseil de sécurité et comme l'a mentionné récemment l'Assemblée générale : le suivi prévu par la Feuille de route peut contribuer à accroître considérablement la responsabilisation. La communauté internationale ne peut accompagner un processus qui tolère la violation flagrante des droits de l'homme et du droit international par toutes les parties. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, lors d'une récente visite effectuée en Israël et dans le territoire palestinien occupé, a constaté que les violations des droits de l'homme étaient systématiques, chroniques et généralisées. Je pense avec elle que le respect du droit ne doit pas être subordonné à la paix. Je pense également que des mécanismes de protection des civils sont nécessaires d'urgence, et j'espère que les possibilités en la matière, par exemple l'envoi d'observateurs internationaux, seront examinées plus avant, avec l'appui vigoureux du Quatuor et du Conseil.

51. J'engage vivement le Quatuor et le Conseil à étudier la possibilité de consolider le cessez-le-feu en vigueur à Gaza dans un cadre international. Comme au Liban plus tôt dans l'année, les paramètres du cadre politique propice à une solution permanente sont clairs, mais la volonté politique de progresser est insuffisante. Afin de mettre fin aux violences en cours et de ménager la possibilité de négociations, la communauté internationale doit s'impliquer davantage. Son rôle à cet égard pourrait notamment consister à :

- a) Consolider le cessez-le-feu en vigueur à Gaza en travaillant avec les parties pour définir ses paramètres et ses règles;
- b) S'efforcer d'étendre le cessez-le-feu à la Cisjordanie;

- c) Promouvoir des pourparlers sans conditions ni limitations entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne;
- d) Travailler avec les parties pour obtenir leur accord au déploiement d'observateurs internationaux chargés de surveiller le cessez-le-feu;
- e) Mettre en place avec les parties un mécanisme de protection des civils;
- f) Suivre en permanence les mesures prises par les parties pour donner effet aux engagements et accords existants et veiller à ce qu'il soit systématiquement donné suite aux résultats de ce suivi;
- g) Faire en sorte que le cadre politique des négociations soit actualisé et crédible et comprenne notamment des paramètres clairs pour le règlement des problèmes relatifs au statut final, afin que l'objectif ultime du processus soit apparent pour toutes les parties concernées.

52. À cet égard, j'engage vivement les membres du Conseil de sécurité et du Quatuor à envisager des options viables qui seraient acceptables pour les deux parties, étant convaincu qu'il est indispensable qu'une tierce partie joue un rôle actif et systématique. Historiquement, Israël s'est toujours méfié des tierces parties. Il est toutefois avéré qu'une présence internationale sur le terrain a constitué un élément clef de presque tous les *modus vivendi* conclus entre Israël et ses adversaires. La frontière israélo-syrienne ne serait pas stable en l'absence des membres de la FNUOD. La situation à Hébron, aussi tendue et dangereuse soit-elle, serait encore pire sans la Présence internationale temporaire à Hébron. Le retrait total de Gaza n'aurait pas été mené à bien si l'Union européenne n'était pas intervenue pour surveiller le point de passage de Rafah. La guerre qui a opposé Israël au Hezbollah en 2006 aurait probablement éclaté beaucoup plus tôt et aurait été encore plus explosive si la FINUL n'avait pas été présente, et elle n'aurait pas pris fin si une FINUL remaniée n'avait pas contribué à l'application de la résolution 1701 du Conseil, dont l'application intégrale est dans l'intérêt de tous les États de la région. Durant les années où j'ai occupé les fonctions de Secrétaire général, j'ai remarqué qu'Israël était de plus en plus conscient que la présence d'une tierce partie sur le terrain pouvait servir ses intérêts aussi bien que ceux des Arabes. De même qu'il est de l'intérêt commun de parvenir à une solution comprenant deux États, de même il devrait y avoir une prise de conscience commune que l'on ne parviendra pas à une telle solution si une tierce partie ne joue pas un rôle plus marqué sur le terrain.

53. Il faut aussi se demander comment adopter une approche régionale globale au conflit. En dernière analyse, il s'agit du conflit arabo-israélien, non du conflit entre Israël et les seuls Palestiniens. Il faut tenir pleinement compte de la région et de ses préoccupations, car une paix ultime serait une paix entre Israël et ses voisins, même si les progrès sur un plan ne doivent pas être subordonnés à une avancée sur l'autre. Je souhaiterais rappeler à la Syrie qu'elle doit mener des politiques qui démontrent qu'elle est attachée à la paix et à la stabilité dans la région, en particulier avec ses voisins immédiats. Je rappelle également à Israël qu'une paix régionale globale n'est pas possible si les hauteurs du Golan ne sont pas rendues à la Syrie.

54. Je relève que nombreux sont ceux qui ont proposé de convoquer une conférence internationale, comparable à celle qui s'est tenue en 1991 à Madrid, afin que puisse être examiné l'ensemble des dimensions régionales du conflit. Cette idée doit maintenant être étudiée de nouveau. La revitalisation de la voie régionale du processus de paix, qui est un élément intrinsèque de la Feuille de route, est dans l'intérêt de tous. Nous devons, par des gestes déterminants, œuvrer pour créer des

conditions propices et poser les fondements de la confiance et du succès des négociations.

55. Alors que mes fonctions prennent fin, je regrette profondément que l'on ne soit pas parvenu à la paix au Moyen-Orient. La nécessité pour la communauté internationale de s'impliquer avec les principales parties pour parvenir enfin à un règlement du problème fondamental du Moyen-Orient – un règlement dont nous connaissons fort bien les modalités inévitables – est encore plus pressante aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

---